

RCS : ROANNE
Code greffe : 4201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00367
Numéro SIREN : 528 882 905
Nom ou dénomination : SUPERBE AILE FORMATION

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2020 sous le numéro de dépôt 1485

Greffe du tribunal de commerce de ROANNE



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 17/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/1485

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Déposant :

Nom/dénomination : SUPERBE AILE FORMATION

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 528 882 905

N° gestion : 2010 B 00367



Signature



4 place du Champ de Foire
CS 80193
42313 **ROANNE** Cedex
Tél. 04 77 44 83 70
Fax 04 77 44 83 79
exco.hesio@exco.fr
www.exco.fr

Jean-Michel BOSIO
Olivier COMTE
Amaury FRANC
Jérôme LAMY
Jean-Michel LANNES
Sylvie MIVIÈRE
Christophe TERRAS
François-Régis VIGNON
Frédéric VILLARS
Haïthem ZAÏED

SUPERBE AILE FORMATION
Société à Responsabilité Limitée au capital de 94 120 Euros

Siège social : La Poste
42155 VILLEMONTAIS
528 882 905 RCS ROANNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL SUPERBE AILE FORMATION
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

- Selon décisions unanimes des associés -

23 rue de la République
42510 **BALBIGNY**
Tél. 07 70 48 39 55
hesio.balbigny@exco.fr

50 rue de la République
69430 **BEAUJEU**
Tél. 04 74 04 88 27
Fax 04 74 69 25 70
hesio.beaujeu@exco.fr

11 place Baudinot
71120 **CHAROLLES**
Tél. 03 85 24 18 18
Fax 03 85 24 02 51
hesio.charolles@exco.fr

10 rue de Verdun
71170 **CHAUFFAILLES**
Tél. 03 85 26 10 51
Fax 03 85 26 54 10
hesio.chauffailles@exco.fr

2 rue des Charmes
71160 **DIGOIN**
Tél. 03 85 53 10 87
Fax 03 85 53 50 10
hesio.digoin@exco.fr

Rue de la Genette
Zone Industrielle - BP 38
71800 **LA CLAYETTE**
Tél. 03 85 28 05 42
Fax 03 85 28 29 55

43 rue Louis Desrichard
BP 11102
71603 **PARAY LE MONIAL**
Tél. 03 85 81 62 70
Fax 03 85 81 39 94



SUPERBE AILE FORMATION

Société à Responsabilité Limitée au capital de 94 120 Euros

**Siège social : La Poste
42155 VILLEMONTAIS**

528 882 905 RCS ROANNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL SUPERBE AILE FORMATIONS EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

- Selon décisions unanimes des associés -

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de Commissaire à la Transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décisions unanimes des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

.../...

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les capitaux propres sont supérieurs au capital social,
- La structure financière est saine.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à ROANNE, le 11 juin 2020

**Le Commissaire aux Comptes et Commissaire à la Transformation
SAS EXCO HESIO**

Frédéric VILLARS

